Lydie, dont Calchas avait, à tort, prédit la victoire. Vaincu par son rival, Calchas, suivant les uns, en mourut de dépit; suivant d'autres, il se donna la mort; selon une troisième version, il fut frappé par le tonnerre. Enfin, d'après une dernière tradition, comme il plantait une vigne dans un champ voisin de Grynée, en Asie Mineure, ville dans laquelle Apollon avait un temple, un devin lui prédit qu'il ne boirait pas du vin de cette vigne. Plus tard, quand la vigne eut produit et que le vin eut été pressuré, Calchas, pour jouir de la confusion du devin, l'invita à venir en boire; et comme ce dernier répétait sa prédiction au moment même où Calchas portait sa coupe pleine à ses lèvres, cela excita tellement l'hilarité de celui-ci, qu'il en perdit le souffle et mourut suffoqué par le rire.

Un heroum était consacré à Calchas sur une montagne de l'Apulie; ceux qui venaient le consulter devaient s'étendre sur la peau d'un bélier noir, qu'ils venaient de sacrifier, et là, pendant leur sommeil, ils recevaient sa réponse. Le même fait est rapporté au sujet du devin Amphiaraüs.

CALCHINIA, fille de Leucippe, roi de Sicyone. Aimée de Neptune, elle en eut un fils, qui reçut en héritage le royaume de son grand-père. (Pausanias.) Quelques-uns donnent à ce fils le nom de Sicyon.

CALCHUS, roi des Dauniens, aux temps héroïques. Epris des charmes de Circé, il se rendit dans son île lorsqu'elle vivait avec Ulysse, et la magicienne, pour se débarrasser de ses importunités, l'invita à un repas splendide, lui fit prendre une liqueur qui le priva de sa raison et l'enferma dans une étable à porcs. Sur la menace des Dauriens, qui vinrent en armes redemander leur roi, Circé lui rendit la liberté, à la condition qu'il ne remettrait plus les pieds dans son île.

CALCI, village des anciens Etats sardes, près de Pise; 1,800 hab. C'est près de là que s'élève la célèbre chartreuse connue sous le nom de chartreuse de Pise ou de Calci.

CALCICOLE adj. (kal-si-ko-le — du lat. *calx, calcis*, chaux; *colere*, habiter). Bot. Qui croît dans les terrains calcaires.

* **CALCIN** s. m. — Verre réduit en petites parcelles par la calcination suivie de l'immersion dans l'eau froide.

— Techn. Nom donné à la matière qui s'incruste à l'intérieur des chaudières à vapeur, par suite du dépôt des calcaires contenus dans l'eau.

— Minér. Croûte qui se forme à la surface de certaines pierres.

CALCITRAPIQUE adj. (kal-si-tra-pi-ke — rad. *calcitrape*). Chim. Se dit d'un acide qu'on retire de la calcitrape ou de la centaurée.

CALCULATIF, IVE adj. (kal-ku-la-tif, i-ve — rad. *calcul*). Qui sert au calcul : *Nombres* CALCULATIFS. (Girard.)

* **CALCUTTA**, capitale de l'Indoustan anglais; 704,750 hab.

* **CALDERON - COLLANTES** (Saturnino), homme d'Etat espagnol. — Remplacé au ministère par le général Serrano, duc de La Torre, en janvier 1863, il se rendit peu après à Paris, où il mourut le 14 octobre 1864. — Un parent du précédent, M. F. CALDERON-COLLANTES, membre des cortès et ministre à la fin du règne d'Isabelle II, est devenu, après la restauration d'Alphonse XII, ministre de la justice (12 septembre 1875), puis ministre des affaires étrangères. Il a été remplacé, au commencement de 1877, par M. Silvela et a été nommé sénateur au mois d'avril de la même année.

* **CALE** s. f. — Sorte de calotte que portaient les clercs. ‖ Bonnet de femme plat, dans certaines provinces.

* **CALÉDONIE (NOUVELLE-)**, île de l'Océanie, à 1,300 kilom. E. de l'Australie, dans le grand océan Pacifique, au S.-E. de la mer de Corail; entre 20° et 22° 30′ de latit. S. et 161° 45′ et 160° 30′ de longit. E.; capitale Nouméa.— Cette île, possession française depuis le 24 septembre 1853, sert aujourd'hui de lieu de transportation et de déportation. C'est une colonie pénitentiaire, qui reçoit, depuis 1864, simultanément avec la Guyane, les condamnés aux travaux forcés, qui sont régis par le service de la transportation.

Après les événements de la Commune (18 mars 1871), la loi du 23 mars 1872 désigna définitivement la Nouvelle-Calédonie comme lieu de déportation. La presqu'île Ducos, à 15 kilom., par terre, de Nouméa, fut affectée aux déportés dans une enceinte fortifiée, et l'île des Pins, située à 150 kilom. environ au sud de Nouméa, fut assignée aux déportés simples. Les condamnés déportés font partie du service de la déportation.

La Nouvelle-Calédonie est presque entièrement entourée de récifs de corail blanc; ils s'étendent, à peu près sans interruption, du S.-O. au N., depuis le Grand-Récif du S. jusqu'aux îles Bélep; ils reprennent, sur la côte E., depuis le récif de Cook et se prolongent par petits bancs jusque vers le 22e degré de latit. S. La distance qui les sépare de la Grande-Terre varie de 1 à 4 kilom., de sorte qu'un petit bâtiment peut faire le tour de l'île en naviguant en dedans des récifs; mais cette navigation est très-périlleuse, et seuls les pilotes, les aspirants pilotes ou bien les naturels du pays osent la tenter. Ces récifs sont séparés par des passes qui permettent aux navires d'aborder les côtes de l'île. Les passes principales sont, sur la côte O., celles de Kouaré, Uatia, Mato, Bulari, en face de l'îlot Amède, sur lequel se trouve le phare à feux tournants à éclipses, que l'on voit de Nouméa; c'est par la passe de Bulari que rentrent les navires de fort tonnage qui doivent mouiller dans le port de Nouméa.

En continuant, vers le N., on rencontre la passe de la Dumbéa, qui donne accès à l'île Nou, centre principal de la transportation, et à la presqu'île Ducos, chef-lieu de la déportation dans une enceinte fortifiée; c'est par la passe de la Dumbéa que les navires de commerce d'un faible tonnage abordent à Nouméa ou partent de la rade.

En suivant les récifs, toujours sur la côte O., on remarque la passe de Uitoé, celle de Saint-Vincent, qui donne accès au port du même nom; celles d'Isie, d'Uaraï, de Bourail, par lesquelles on arrive au mouillage des pénitenciers du même nom. Les dernières passes à l'O. sont celles de Mara, Uameo, Puembut, Koné, du Duroc, en face de la baie de Chasseloup et du plateau du Massacre; les passes Devert, la Petite-Passe, la passe Anglaise et celle de Iande.

Entre les récifs de la côte O. et de la côte E., au N. de la Nouvelle-Calédonie, se trouve l'île de Bualabio, entièrement entourée de récifs, sauf vers le N.; elle est séparée de la Grande-Terre par le détroit de Devarenne.

Sur la côte E., du N. au S., on rencontre, vers l'extrémité méridionale du récif de Cook, la passe de Balade, par laquelle est entré le célèbre capitaine Cook, lorsqu'il découvrit la Nouvelle-Calédonie le 4 septembre 1774.

En continuant vers le S., on trouve les passes de Ti-Uaka, de la Bayonnaise, de Uaïlu, de Kanala, en face du pénitencier de ce nom; de Nakéti, de Buremère et celle de Nokué. C'est la dernière passe principale entre les récifs sur la côte E. Au S., entre les récifs qui s'étendent entre l'île des Pins et la Nouvelle-Calédonie, on remarque le canal de la Havannah et la passe de la Sarcelle.

Entre les côtes de la Nouvelle-Calédonie et les récifs, en faisant le tour de l'île, partant de Nouméa par la côte O., on rencontre beaucoup de petites îles dont les principales sont : l'île Nou, les îles Mathieu, Hugon, Ducos, Leprédour, Montravel, Isie, Lebris, Grimoult, Neba, Iande, Tiao, Tantau, Bualabio, Pam, Nani, Tupéti, N'die, l'île Uen, au S. de la baie du Prony, et enfin l'île Brun ou île aux Lapins, à l'entrée de la rade de Nouméa.

L'intérieur de l'île est traversé dans toute sa longueur par une chaîne de hautes montagnes, dont les pics et monts principaux sont, dans le S., le Humboldt (1,650 mèt.), le pic Saint-Vincent (1,547 mèt.), le mont Mu (1,219 mèt.), le Kogi et le mont d'Or; au centre, on remarque les monts Do, Uitiambo, le sommet Kanala, Table-Unio, visible des deux côtés de l'île; le sommet Arago, le Sphinx, l'aiguille de Muco; dans la région du N., le pic le plus remarquable est celui de la Table (1,243 mèt.); il est entouré d'un groupe de monts qui forment le massif le plus important de la chaîne centrale.

De toutes ces montagnes descendent de nombreuses rivières; les principales sont, dans le S.-O., la Bouaïe, qui passe au Pont-des-Français et dont les eaux seront peut-être bientôt conduites à Nouméa, qui en manque; la rivière de Saint-Louis, la Dumbéa, qui est navigable; au centre, la Foa, qui prend sa source au sommet Kanala et se jette dans la mer, sur la côte O., près d'Uaraï; elle est navigable sur un parcours de 28 kilom. Au N., la rivière du Diahot, navigable sur une grande partie de son cours; c'est sur ses bords que furent découvertes, en 1870, les mines d'or et de cuivre que l'on a cherché à exploiter.

Les côtes de la Nouvelle-Calédonie présentent rarement un aspect agréable à l'œil; elles sont presque toutes formées de rochers à pic ou de petits monticules dénudés, qui arrivent en pentes douces vers la mer. A l'embouchure des rivières et dans les baies, qui sont très-nombreuses, les côtes sont plates, marécageuses et bordées de palétuviers; au loin, on aperçoit de grands cocotiers et quelques niaoulis.

L'intérieur est rempli de forêts vierges; elles sont belles, surtout dans le S. On y trouve d'immenses banians, des arbres épineux, des acacias, des tamanous, des santals, des bois de rose, des gaïacs, des bois de fer et des bancouliers, ainsi qu'une grande quantité d'essences propres à la construction et au charronnage. Trop souvent le manque de routes empêche de pouvoir les exploiter; cependant, dans la partie S., on a établi des chantiers forestiers à la baie de Prony, où l'on abat des kaoris (espèce de sapin) d'une hauteur et d'une grosseur vraiment prodigieuses. Une autre forêt, celle de Tonghoué, a été percée de routes, et les travaux de toute sorte qui y ont été faits à la ferme modèle d'Yahoué, avec les bois qui en proviennent, peuvent donner un aperçu des résultats que l'on pourrait obtenir s'il y avait des voies de communication.

Ces forêts sont très-belles sur les hauteurs; on y voit beaucoup de petits cours d'eau qui tombent en cascades et qui forment ensuite de grands bassins autour desquels viennent se grouper des kaoris immenses, des fougères arborescentes, des choux-palmistes et de grands acacias, le tout entremêlé de lianes qui montent jusqu'au faîte. En descendant dans les vallées, les forêts changent d'aspect; les essences de bois ne sont plus les mêmes. Ce sont des citronniers, des pamplemousses et une autre espèce d'acacia; mais toujours on y retrouve le grand banian, dont les racines, retombant des branches principales, finissent par former des colonnes qui semblent supporter ces énormes rameaux. Leur étendue est tellement grande, que l'on se promène souvent pendant un quart d'heure sans quitter leur ombrage. Parfois, dans des éclaircies, on trouve des bananiers, des papayers et des plants de tabac.

Au printemps (on sait que dans l'autre hémisphère cette saison va du 21 septembre au 21 décembre), quand toutes les plantes, les lianes et les arbres sont fleuris, les forêts présentent un aspect féerique (les papillons y sont nombreux; le grand paon du jour bleu à reflets verts est surtout remarquable); mais il est dangereux de s'y arrêter trop longtemps : les parfums des fleurs entêtent, et quand les terrains sont marécageux, les moustiques piquent avec rage; les mouches de toute espèce abondent. Dans les forêts des points culminants, ces inconvénients n'existent pas. Les unes et les autres sont peuplées d'une grande quantité d'oiseaux de toute espèce; le pigeon surtout abonde, et la chasse en est très-amusante. Il y en a de trois sortes : le grand pigeon roux brun, appelé *notou* par les naturels du pays, qui a tout l'aspect d'un oiseau de proie et dont le roucoulement est formidable; le pigeon romain à gorge blanche et le pigeon vert à collier, dont le plumage est entremêlé de jaune; c'est un des plus beaux oiseaux que l'on puisse voir; il est de petite taille, a les yeux d'un jaune d'or; les pattes et le bec sont de couleur violette. Sur la lisière des bois, on trouve beaucoup de tourterelles; il y en a de deux espèces : la plus commune est brune et verte, l'autre est d'un plumage vert tendre; la tête de ces oiseaux est garnie de plumes de couleur amarante qui forment la toque; le dessous de la queue est de la même nuance. On rencontre aussi beaucoup de perruches; il y en a de quatre espèces, toutes très-jolies. Aux abords des forêts et dans les ravines, on trouve plusieurs espèces de merles siffleurs, de grandes grives dont le chant ressemble à une gamme chromatique, des corbeaux, des geais et des pies. Ces oiseaux, pour la plupart, ne se trouvent qu'à la Nouvelle-Calédonie; ils n'existent pas dans nos jardins zoologiques et d'acclimatation.

Dans les rivières et les marais, les canards sont très-nombreux; on y trouve aussi des sarcelles, des hérons bruns, des aigrettes grises et blanches, des bécasses et des bécassines. Le long des rivières et dans les plantations de bananiers, la poule sultane est assez commune; on y rencontre aussi le kagou; mais il se tient plus généralement dans les forêts du sud de l'île.

Dans l'intérieur, en plaine et le long des forêts, on trouve des cailles, surtout dans la partie centrale; on y voit aussi des poules et des coqs d'Europe qui sont passés à l'état sauvage.

Il n'existe pas de quadrupèdes particuliers à la Nouvelle-Calédonie; les cochons donnés en 1774 par le capitaine Cook au chef de Balade, qui a laissé errer ces animaux, ont fini par constituer une race de sangliers, qui abondent sur toutes les hauteurs boisées; la chasse en est très-fatigante et même dangereuse, à cause des obstacles continuels que l'on rencontre dans les forêts vierges.

Il n'y a pas non plus d'animaux féroces; un seul animal semble dangereux; c'est un gros lézard, hideux, du genre caméléon; il est presque toujours au faîte des bancouliers; les indigènes s'en emparent en grimpant après ces arbres, qui sont très-élevés; lorsque les chasseurs sont arrivés à sa portée, le lézard souffle bruyamment en ouvrant la gueule; les Kanaks profitent de ce moment pour lui présenter un morceau de bois qu'il mord avec rage; aussitôt que l'animal a saisi le morceau de bois, il est pris, et les indigènes le laissent tomber par terre en poussant des cris de triomphe, comme ces sauvages seuls savent en faire entendre.

Les oiseaux de proie sont assez nombreux surtout dans l'intérieur. Les principales espèces sont : les aigles, les buses et les tiercelets. Les frégates et les mouettes sont en permanence sur les côtes.

Depuis 1869, les sauterelles causent de grands ravages dans les plantations des colons européens; c'est un véritable fléau dont on espère avoir raison par suite de l'introduction des merles des Moluques dans la colonie.

Les forêts sont aussi remplies de roussettes ou renards volants; ce sont de grandes chauves-souris, qui ont quelquefois près de 1 mètre d'envergure; elles vivent de fleurs et de jeunes pousses au printemps; en été et en automne, elles se nourrissent de fruits. Au coucher du soleil, elles descendent dans la plaine par grandes bandes; il est alors très-facile de les tirer.

Le rat pullule, surtout dans les plantations des indigènes; il y en a beaucoup aussi dans les forêts.

Le long de la mer, on rencontre souvent des serpents à anneaux bleus et blancs; ils sont inoffensifs.

Les rivières sont peuplées d'une grande quantité de poissons qui ressemblent aux truites et aux barbeaux; les anguilles y abondent. Dans les petits cours d'eau, on trouve sous les pierres beaucoup de crevettes; les Kanaks, qui les appellent *moghis*, en sont très-friands. Très-longtemps les Européens ont cru que les moghis étaient des araignées et que les indigènes s'en nourrissaient; depuis, des voyageurs se sont aperçus que c'était une erreur.

La mer est très-poissonneuse; la pêche est d'une grande ressource pour les Européens et les indigènes. Les espèces de poissons les plus communes sont les mulets, les rougets, les loches, les maquereaux, les dorades, les raies, les sardines; quant aux autres poissons que l'on trouve dans ces parages, ils sont inconnus en Europe et particuliers à la mer de Corail. Plusieurs espèces contiennent du venin, mais il est facile de s'assurer si le poisson que l'on pêche est bon à manger; il suffit, pour cela, de le laisser au soleil, sur la plage; s'il existe du venin, le poisson gonfle au bout de quelques instants. Les tortues, dont quelques-unes sont de dimensions colossales, sont très-communes sur les côtes; quelquefois il vient y échouer des phoques, des cachalots et des baleines, qui proviennent sans doute des îles Kermadec ou de la Nouvelle-Zélande.

Dans les rochers, on trouve très-souvent des pieuvres, et le requin est malheureusement très-commun dans tous les parages des côtes de la Nouvelle-Calédonie.

Mais revenons à la description physique de l'île.

En partant de Nouméa (v. NOUMÉA, dans ce *Supplément*), en suivant le littoral vers le N., sur la côte O., les ports et lieux de relâche sont : la baie de la Dumbéa, celle de Païta, le port de Saint-Vincent, dont la rade est sûre et qui est habité par quelques colons européens et par des Chinois; la baie d'Uaraï, où l'on a fondé un pénitencier agricole qui commence à prospérer; mais les abords du rivage étant très-difficiles, les grands navires sont obligés de rester au large; les chaloupes et les pirogues peuvent seules y aborder (station Brun); Bourail, pénitencier agricole affecté aux transportés libérés, à l'embouchure de la rivière de ce nom, où l'on a établi une usine sucrière; les colonies pénitentiaires d'Uaraï et de Bourail sont reliées entre elles par une route qui suit le littoral en passant par Moindou; Gatope, Comen et Komak, toujours sur la côte O., sont des points de relâche; au N., la baie d'Harcourt, où se jette la rivière du Diahot; sur la côte E., Balade, où aborda le capitaine Cook; Pouébo, resté célèbre dans les annales de l'île par les scènes d'anthropophagie de 1867; Hienguène, bon centre de civilisation; Tipendie, Houagape, autres points de relâche; la baie Bayonnaise, Kanala, où l'on a fondé un pénitencier agricole qui est appelé à prospérer et où des colons sérieux se sont établis (stations Laurie, Pion et Albaret; on y a découvert une mine de nickel en 1876); entre Kanala et Uaraï existe une route, la seule qui traverse l'île de l'E. à l'O., vers le centre de la Nouvelle-Calédonie, en passant par la Foa et la Fonhouari; le mouillage de Naketi, Port-Bouquet, Yaté, où l'on élève du bétail, et enfin la baie de Prony, où a été formé un camp de transportés pour l'exploitation de la forêt des Kaoris, dont les bois ont été reconnus excellents pour tous les genres de construction.

Dans l'intérieur, en partant de Nouméa par la route de Païta, les seuls points importants où se sont établis les colons européens sont : le village du Pont-des-Français, la ferme modèle d'Yahoué, fondée en 1862 par M. Boutan, ingénieur agricole; Koutio-Kouéta (station Joubert); Tonghoué, la Dumbéa (stations Hoff, du Boisé et de Greslan); Koé (autre station Joubert); Païta, village déjà considérable, appelé à devenir une ville dans un temps peu éloigné; beaucoup de colons y ont pris des concessions et font de la grande culture en maïs, canne à sucre, café, riz et manioc; l'élevage du bétail est la branche la plus prospère; plusieurs usines sucrières, dont la plus importante appartient aux Pères maristes, sont en voie d'exploitation; Nondoué (station Boutan); Ouinané (station Martin), Bouloupari (station Chardar, et, au pied du Uitiambo, station de Touris). La région où se sont établis plus particulièrement les Européens s'étend depuis Kanala, en suivant les monts Do et Uitiambo, jusqu'à l'extrémité S. de l'île. Aux environs de la ferme modèle d'Yahoué, entre Nouméa et le mont d'Or, on remarque les missions maristes de la Conception et de Saint-Louis. C'est à Saint-Louis que les Pères maristes ont installé une usine sucrière et beaucoup d'ateliers de construction. Sur ces deux points, ils ont réuni presque tous les Kanaks des deux sexes catéchisés; ils s'en servent pour tous leurs travaux. Les chefs de chantier et d'atelier, tous Européens, sont bien rétribués; mais la main-d'œuvre des indigènes coûtant fort peu de chose, puisqu'ils sont nourris et habillés seulement, il en résulte que l'établissement est dans un état de grande prospérité. Les Pères maristes font un commerce très-actif avec l'île des Pins, l'Australie et la Nouvelle-Zélande; ils ont une grande quantité de bétail, et la fortune qu'ils possèdent fait d'eux les plus riches colons de la Nouvelle-Calédonie. Après Saint-Louis, en allant vers le S., on rencontre le mont d'Or, où l'on remarque les stations de Bérard et de l'Irlandais O'Beirn, si connu en Nouvelle-Calédonie par la large hospitalité qu'il donne à ceux qui vont le visiter.

Au point de vue indigène, la Nouvelle-Calédonie est divisée en 21 grandes tribus principales, qui sont, dans la partie N., Arama, Puma, Comen, Maloum, Konei, Hienguène, Pouébo et Tapindie; dans la partie centrale, Tiamue, Ouaka, Attinen, Panemat, Uaïlu, Bourail, Moindou, Ouanaka-Fonhouari, Mandhaï et Kanala; dans la partie S., celle où il existe le moins de Kanaks, on ne compte plus que les tribus des Mononcoés, celle des Rèkes et enfin celle des Tuaurus.

Les indigènes qui occupent les territoires de ces tribus peuvent être divisés en cinq races bien distinctes : 1° la race noire, qui habite les montagnes; 2° la race cuivrée, qui occupe les plaines et les vallées; 3° la race des côtes, qui tire sur le rouge brun noir; 4° la race jaune, qui est répandue dans une partie du centre, vers la côte O.; 5° enfin les métis, qui sont nés d'Européens et de femmes kanakes. Il est évident pour les observateurs que la race noire est la race primitive; les femmes et les hommes qui la composent sont grands, forts et musculeux; leur adresse est peu commune; ils cultivent les ignames, les tarros et ont de grandes plantations de cocotiers et de bananiers; ils sont très-amateurs de chasse. Les Kanaks de la plaine font travailler leurs femmes aux champs de bananes, de tarros, d'ignames, de koumalaks et d'aroës; ils se promènent constamment et ne manquent pas un seul pilou-pilou (v. PILOU-PILOU, tome XII, page 1019). Les indigènes des côtes ou qui habitent le long des rivières construisent des pirogues doubles; les plus belles en ce genre sont celles de l'île des Pins; elles tiennent très-bien la mer; les voiles sont faites en filaments de banian, de cocotier ou d'aroës. Ces Kanaks sont très-bons marins; ils sont toujours accompagnés dans leurs voyages par leurs femmes, qui cuisent les coquillages et les poissons pendant la traversée. Les Kanaks qui construisent les pirogues sont taboués, c'est-à-dire sacrés; personne ne peut les déranger de leurs occupations; on leur porte les vivres nécessaires à leur nourriture. Les chefs des tribus, qu'on nomme *aliki*, exercent une sorte de dictature, ont sous leurs ordres les petits chefs de village appelés *caporali;* les alikis décident de tout. Dans chaque tribu, il y a un *takata :* c'est le médecin, dont la spécialité consiste à accoucher les femmes kanakes; il les place sur un lit de lianes sous lequel sont des cendres chaudes qui, d'après lui, facilitent l'accouchement; pendant ce moment critique, les matrones poussent des cris stridents pour empêcher que l'on n'entende ceux de la femme qui enfante.

Les tribus des côtes s'occupent exclusivement de la pêche des poissons et des coquillages; les femmes font fumer les poissons pour les conserver et faire des échanges contre les légumes et les fruits des tribus de l'intérieur.

Les Kanaks de la Nouvelle-Calédonie n'ont pas de religion proprement dite; ils ne croient qu'aux esprits, et ils déposent leurs morts sur les branches des arbres, dans les bois sacrés; les inhumations ont lieu la nuit avec des torches d'arbres résineux. Le chef de la tribu fait mettre à la portée du mort des vivres de toute sorte, une pipe et du tabac; quand ces vivres sont épuisés, après avoir été dévorés par les rats, ils sont renouvelés pendant un certain laps de temps, afin que le mort ne manque de rien.

Les Kanaks sont généralement serviables, surtout ceux de la plaine; quant aux habitants des montagnes, ils sont très-rancuniers; pour un rien, ils tuent; ils mangent les gens et dispersent les troupeaux que l'on veut faire passer sur leurs terres.

La population indigène a été évaluée, en 1871, à environ 75,000 hab.

L'administration française est dirigée par un gouverneur, contre-amiral ou capitaine de vaisseau, qui réside à Nouméa. Les principaux services sont : 1° le secrétariat colonial et domanial, qui est chargé de la répartition des terres dont la triangulation a été faite par les géomètres; 2° le service du génie et des ponts et chaussées pour la direction des travaux; 3° le service de la transportation pour les condamnés aux travaux forcés; 4° le service de la déportation, chargé des condamnés déportés arrivés en Nouvelle-Calédonie depuis les affaires de la Commune de 1871.

Les Pères maristes sont chargés du service religieux sous la direction d'un évêque. Les protestants ont leurs ministres.

La Nouvelle-Calédonie est divisée, au point de vue de la transportation, en quatre arrondissements : 1° Nouméa et île Nou; 2° Uaraï; 3° Bourail; 4° Kanala. Sous le rapport de la déportation, elle est divisée en deux arrondissements : 1° la presqu'île Ducos, où sont les déportés dans une enceinte fortifiée; 2° l'île des Pins, lieu de déportation simple; cette île est divisée en cinq parties, qui ont pris le nom de communes.

La population européenne, au 31 décembre 1875, garnison comprise (infanterie, artillerie et gendarmerie de la marine), était

de	4,975 hab.
Déportés (condamnés pour la Commune)	3,937
Transportés (condamnés aux travaux forcés).	6,627
Total général.	15,539

La température moyenne de l'île est de 25°. Les vents qui règnent pendant une grande partie de l'année sont ceux du S.-E. Les pluies y sont abondantes pendant la saison de l'hivernage, et l'atmosphère est quelquefois aussi troublée par des cyclones.

Les dépendances de la Nouvelle-Calédonie sont : au N., les îles Bélep; à l'E., Uvéa, Lifou et Maré; au S., l'île des Pins.

L'industrie néo-calédonienne est encore à l'état d'embryon. Ce qu'elle deviendra est une question d'avenir, et cet avenir repose sur le résultat que donneront les mines nombreuses de nickel, qu'on découvre tous les jours. Tous les regards sont tournés de ce côté, toutes les espérances s'y rattachent.

Nous lisons, dans les dernières correspondances parvenues de la Nouvelle-Calédonie (juillet 1877), les passages suivants, à propos d'une tournée du gouverneur sur la côte E. de l'île :

« Toutes les informations recueillies par M. le contre-amiral de Pritzbuer tendent à faire présumer que l'industrie minière est appelée à prendre le plus heureux essor.

» Dans l'arrondissement de Kanala, le mouvement minier ne se ralentit pas; il est bien peu de crêtes qui n'aient été fouillées par la pioche du prospecteur.

» De Port-Bouquet à Kanala, on aperçoit des huttes de mineurs et des taches blanches qui témoignent des travaux exécutés le long de la côte.

» A Kanala se trouve une concession de nickel en pleine exploitation; c'est la Boa-Kainé. De grands progrès ont été faits depuis 1876. Un tunnel de 700 pieds de longueur, taillé en grande partie dans le roc, est destiné à rejoindre la veine principale découverte au sommet de la montagne. Ce tunnel est percé à 400 pieds du point de découverte, et si la veine est retrouvée dans de bonnes conditions, l'exploitation du nickel sur ce point est assurée pour bien des années.

» C'est surtout à Thio que l'industrie minière prend une importance considérable; on cite plusieurs mines d'avenir, occupant chacune plus de vingt ouvriers. Ce point, naguère inconnu ou très-peu fréquenté, prospère de jour en jour.

» Une goëlette à vapeur, qui fait un service à peu près régulier sur la côte E., y touche deux fois par mois, et des caboteurs y vont souvent charger du minerai.

» Deux grands propriétaires de mines viennent de réunir leurs intérêts en vue de la création à la pointe Chaleix, près de Nouméa, de hauts fourneaux pour la fonte du nickel; ils doivent envoyer en France tous les produits de leurs mines, et ce sera une source de bénéfices pour l'industrie métropolitaine.

» Un fait intéressant à noter, c'est que les indigènes, à Kanala, travaillent volontiers aux routes, sont d'une certaine utilité pour les descentes des minerais et contribuent ainsi, selon leurs moyens, aux progrès de la colonisation.

» L'exploitation de Bel-Air est en pleine activité. Cette mine occupe soixante-dix ouvriers; il est extrait chaque mois 250 tonnes de bon minerai, et la richesse du gîte est telle qu'avec une légère augmentation de personnel, la production pourrait être portée à 500 tonnes par mois.

» Le Bel-Air et le Boa-Kainé, mentionné plus haut, sont les deux mines les plus importantes de la colonie.

» L'exploitation de la mine de cuivre de Balade, qui appartient à une société française, est en pleine prospérité. Deux navires anglais, lors du passage du gouverneur, y prenaient leur chargement. Cette mine expédie 600 tonnes de minerai par mois, et la découverte récente de nouveaux filons d'une grande richesse va permettre d'augmenter la production dans de notables proportions.

» D'après l'avis de personnes compétentes, le jour n'est pas loin où cette mine pourra lutter avec la plus belle de l'Australie.

» Une mine d'or, la Fern-Hill, marche également bien, et le propriétaire est assez satisfait du rendement pour vouloir consacrer de nouveaux capitaux à l'amélioration des diverses parties de son exploitation. Cette mine a été, de même, l'objet des appréciations les plus favorables. »

A ces renseignements, donnés par l'*Officiel*, nous pouvons ajouter que la houille, le fer, l'argile, le kaolin et l'ardoise se trouvent en abondance sur plusieurs points du pays; mais jusqu'à présent ces richesses enfouies n'ont pas été l'objet d'une exploitation sérieuse.

De grands progrès ont été réalisés en agriculture, notamment dans l'élève du bétail et en plantations de café, riz, sucre, maïs, coton, etc. Mais les principales exploitations agricoles se trouvant dans la partie S. de l'île, nous nous réservons de traiter cette question avec plus de détails à l'article NOUMÉA. Dès maintenant, nous pouvons conclure de tout ce que nous avons dit qu'au lieu d'être onéreuse pour la métropole, la Nouvelle-Calédonie pourrait devenir pour la France une source de produits si l'administration, plus intelligente, abandonnait les errements suivis jusqu'à ce jour pour entrer hardiment dans la voie du progrès.

* **CALÉDONIEN, IENNE** s. et adj.— Géogr. *Canal Calédonien*, Canal d'Ecosse qui joint le golfe de Murray à l'océan Atlantique.

CALEMARD DE LA FAYETTE (Gabriel-Charles), littérateur, agronome et homme politique français, né au Puy (Haute-Loire) en 1815. Il est fils d'un ancien député de la Haute-Loire. M. Calemard de La Fayette vint étudier le droit à Paris, où il s'occupa en outre de littérature, de poésie et d'art. Pendant quelques années, il collabora à divers recueils et fut secrétaire de la Société des beaux-arts. Etant retourné au Puy, M. Calemard se livra dans ses propriétés à des défrichements et à des améliorations d'après les procédés nouveaux, tout en continuant de cultiver les lettres. Il devint membre, puis président de la Société d'agriculture de la Haute-Loire, membre de l'Institut des provinces, reçut la grande médaille d'honneur en 1868 et présida en 1869 le congrès annuel des sociétés savantes. En outre, il était, depuis 1855, membre du conseil général de son département et, depuis 1867, chevalier de la Légion d'honneur. Outre des articles qui ont paru dans les *Annales de la Société du Puy*, M. Calemard de La Fayette avait publié, lorsque survint la chute de l'Empire, les ouvrages suivants : *Dante, Michel-Ange, Machiavel* (1852, in-18); l'*Enfer* de Dante, traduit en vers français (1855, 2 vol. in-8°); la *Statue de Notre-Dame de France* (1860, in-18); le *Poëme des champs* (1861, in-8°), poëme didactique un peu monotone, mais qui contient quelques beaux morceaux et qui obtint un prix de l'Académie française; *Vie de Mgr Morlhon, évêque du Puy;* la *Prime d'honneur* (1866, in-18); l'*Agriculture progressive à la portée de tout le monde* (1867, in-18); *Attila*, tragédie (1867, in-18); *Un mot sur les disettes* (1868, in-12), etc.

Le 8 février 1871, M. Calemard de La Fayette fut élu député à l'Assemblée nationale dans la Haute-Loire par 32,801 voix. Il alla siéger à droite, parmi les députés hostiles à la République et ne prit qu'assez rarement part aux discussions de la Chambre. Le député de la Haute-Loire vota pour les préliminaires de paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, contre le retour de l'Assemblée à Paris, la dissolution, le maintien des traités de commerce, etc. En 1872, il se rangea parmi les adversaires de M. Thiers, à la chute duquel il contribua le 24 mars 1873, puis il approuva constamment la politique ultra-réactionnaire du gouvernement de combat, vota pour le septennat, pour la loi contre les maires, pour le maintien de l'état de siége, contre les propositions Périer et Maleville, contre la constitution du 25 février 1875, donna son appui au cabinet Buffet, vota la loi sur l'enseignement supérieur et, après la dissolution de la Chambre, il posa sa candidature dans une circonscription de la Haute-Loire; mais les électeurs donnèrent une importante majorité au candidat républicain, M. Vissaguet, qui fut élu député le 20 février 1876; M. Calemard de La Fayette est alors rentré dans la vie privée.

CALENDARIS, surnom de Junon, à laquelle les calendes étaient consacrées, comme les ides à Jupiter.

CALENDE s. f. (ka-lan-de). Machine qui sert à tirer les pierres d'une carrière.

* **CALENZANA**, petite ville de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. S.-E. de Calvi, dans un charmant vallon boisé; 2,608 hab. Récolte de vins rouges estimés dans les environs.

* **CALEPIN** s. m. — Morceau de peau ou d'étoffe qu'on met sous la balle d'une carabine.

* **CALÈS** (Godefroi), médecin et ancien représentant du peuple. — Il est mort en juillet 1868.

CALÉSIUS, conducteur du char d'Axylus qui fut tué par Diomède au siége de Troie.

CALÉTOR, prince troyen, fils de Clytius et neveu de Priam. Il fut tué au siége de Troie par Ajax, fils de Télamon, au moment où il allait mettre le feu au vaisseau de Protésilas.

CALIADNÉ, nymphe, femme d'Egyptus, dont elle eut plusieurs enfants.

* **CALIBRE** s. m. — Techn. Outil du fabricant de bas.

* **CALICE** s. m. — Capsule contenant l'ovule dans l'ovaire de la poule.

* **CALICUT**, ville de l'Inde anglaise (présidence de Madras); 30,000 hab.

* **CALIFORNIE (NOUVELLE ou HAUTE-).**— La population entière de cet Etat, qui n'était que de 92,000 âmes en 1850, est actuellement de 700,000, dont un dixième se compose de Chinois. Ces hommes, enrôlés par des agences de placement qui touchent la plus grande partie de leurs gages, sortent malheureusement de la classe la plus dégradée des populations entassées de la Chine. Ils obtiennent facilement de l'ouvrage et sont même recherchés à cause de la difficulté que l'on éprouve à se procurer des domestiques et des travailleurs.

Les gages qu'ils reçoivent sont de beaucoup inférieurs à ceux que gagnent les blancs et même les nègres; aussi sont-ils abhorrés de ces derniers, à un tel point qu'il est à craindre que cette haine ne cause, dans un temps plus ou moins prochain, des troubles sérieux non-seulement en Californie, mais encore dans les Etats et territoires voisins où vont journellement s'établir un grand nombre de Chinois nouvellement débarqués. Ces malheureux, indignement exploités par des compagnies de placement dont le honteux trafic ne peut être atteint par la loi, sont pourtant industrieux, et l'on est bien heureux de pouvoir les employer faute de mieux. Les steamers qui font un service régulier entre San-Francisco et le Japon en expédient tous les mois un contingent effrayant. La plupart sont très-jeunes; les autres, plus avancés en âge, n'amènent ni leurs femmes ni leurs enfants.

A peine débarqués, on leur fait subir une toilette bien nécessaire; leurs haillons sont jetés à la mer, et on les envoie aussitôt aux bureaux de placement situés dans les quartiers chinois de San-Francisco. Les femmes chinoises que les steamers du Japon jettent sur le pavé de San-Francisco sont des créatures immondes, dont les vices et les maladies deviennent un danger toujours croissant pour les populations des Etats du Pacifique. Ce danger a pris de si grandes proportions, que la cour suprême de Californie vient d'être saisie de la question de les exclure pour jamais des limites de cet Etat et de les renvoyer en Chine aux frais de la compagnie de ces steamers. Ce serait tomber dans un autre excès, car l'immigration des femmes chinoises appartenant à la classe honnête mettrait au contraire un frein à l'immoralité.

Les petits Chinois de douze à quinze ans, placés comme domestiques dans des maisons particulières, gagnent de 2 dollars à 2 dollars et demi par semaine, c'est-à-dire près de 60 fr. par mois; ils sont, de plus, logés et nourris. Ceux qui ont atteint l'âge de vingt à trente ans ne reçoivent pas moins de 20 à 30 dollars par mois, soit 100 à 150 fr., selon le degré de leur expérience et de leur connaissance de la langue anglaise. Ces gages, qui paraissent exorbitants, comparés à ceux que touchent les domestiques en Europe, sont pourtant de beaucoup inférieurs à ceux que reçoivent les autres domestiques en Californie. Les femmes de chambre, par exemple, gagnent de 25 à 30 dollars, soit de 125 à 130 fr. par mois, nourries et logées. Celles d'origine française sont principalement recherchées; quand elles sont sages, laborieuses et surtout jolies, il leur arrive souvent d'épouser des avocats, des notaires et même des fonctionnaires publics.

Il n'y a pas longtemps qu'une d'elles, après quelques mois de service seulement, « accorda » sa main à un sénateur de l'Etat.

Pour obtenir une domestique européenne, capable de faire une petite cuisine bourgeoise, et à qui l'on donnerait à Paris de 30 à 35 fr. par mois, il faut payer de 30 à 40 dollars, soit 150 à 200 fr. par mois. Si l'on désire un cordon bleu dont le diplôme a été oublié en France, mais qui sait, au besoin, préparer passablement un dîner d'amis, il faut la payer de 300 à 400 fr. par mois. Quant aux chefs de cuisine pour les hôtels, les *boarding houses*, restaurants ou les grandes maisons particulières, ils reçoivent, s'ils sont cuisiniers français, de 500 à 600 fr. par mois. Ceux d'origine italienne, et à qui l'on donne le surnom pittoresque de *Macaroni*, pour les distinguer des cuisiniers français, qui sont plus estimés, ne peuvent obtenir que de 400 à 500 fr. par mois; ils ont, en effet, la réputation d'être des ténors cassés ou des musiciens manqués et de mettre trop d'épices et surtout trop d'ail dans les sauces.

Le rendement de l'or en Californie, en 1876, a été d'environ 20 millions de dollars, comme en 1875. Les deux tiers de cette valeur peuvent provenir des placers; le surplus est extrait des mines de quartz. La plus grande partie de l'or des placers est obtenue par des moyens hydrauliques, dans le lit abandonné des rivières où se trouvent des dépôts de gravier aurifère de plusieurs centaines de pieds de profondeur et d'un quart de mille ou d'un demi-mille d'étendue. Quoiqu'on ait ainsi lavé bien des acres de profondes couches de gravier, jusqu'au roc sur lequel elles reposent, il en reste de vastes étendues à exploiter, qui promettent pour de longues années de beaux revenus, quoique le produit doive, ainsi qu'il faut s'y attendre, diminuer progressivement. Les placers qui n'ont pas de lavages hydrauliques déclinent rapidement.

L'exploitation des mines de quartz aurifère de la Californie est en général stationnaire. Un grand nombre de filons et même de mines partiellement ouvertes sont négligés, parce que le produit brut ne dépasse pas, par tonne, 10 dollars, ce qui, dans la plupart des cas, ne suffit pas pour couvrir

les frais, quoique en Australie, où le travail coûte la moitié moins et où les approvisionnements sont moins chers, l'exploitation des mines de quartz continue même avec un rendement brut de 5 dollars par tonne.

Le rendement des mines d'or, en général, contrairement à ce qui se passe pour les mines d'argent, n'est pas publié régulièrement. Beaucoup de mines d'or sont exploitées sur une petite échelle, quelquefois par deux ou trois hommes qui, pour la plupart, ne sont pas constitués en compagnie à San-Francisco; les propriétaires vivent à la mine, et, comme les vols sont à craindre, ils tiennent secret le montant de la production, ainsi que l'époque où ils en feront l'exportation. Quant à une énumération des mines de quartz, les plus productives de la Californie, il est impossible d'obtenir les informations nécessaires pour l'établir.

La Californie fournit d'excellent tabac. Une compagnie, fondée en 1874 à Gilroy, petite ville située non loin de San-Francisco, et propriétaire de 600 à 700 acres de terres plantées de tabac, est parvenue à fabriquer des tabacs et des cigares d'une qualité égale à ceux de La Havane et des autres Etats d'Amérique, tels que la Floride, la Virginie, le Connecticut, le Kentucky et autres pays renommés pour la production de ces articles si recherchés par les fumeurs.

La compagnie des tabacs et cigares de Gilroy a nommé tout récemment des agents actifs dans tous les points importants des Etats-Unis, et qui sont dépositaires de ses produits, afin de les répandre, à titre d'échantillons, parmi les fumeurs et d'établir une concurrence non-seulement avec les fabriques de La Havane, mais encore avec celles des Etats de l'Union.

Mais, de toutes les industries de la Californie, l'élève des brebis est peut-être celle dont les progrès sont le plus rapides. Vers 1820, lorsque les missionnaires de San-Francisco étaient les seuls propriétaires de la contrée, ils possédaient 215,000 têtes de gros bétail et 135,000 brebis. Mais plus tard tous ces troupeaux disparurent; lors de la découverte de l'or, presque tous les animaux furent abattus pour nourrir les multitudes d'immigrants. C'est depuis 1853 seulement que l'élève des brebis a recommencé en Californie. En 1868, on comptait dans l'Etat 1,833,000 moutons, et 2,975,000 en 1870; l'accroissement n'avait pas été moindre de 50 pour 100 en deux années. La tonte des laines a produit, dans la même année 1870, environ 10 millions de kilogrammes, d'une valeur de 21 millions de francs. C'est principalement dans le nord de l'Etat que se trouvent les grands éleveurs; ils attendent avec patience que le réseau des chemins de fer y soit terminé, afin de pouvoir utiliser, pour la production des laines, tous les magnifiques pâturages de cette contrée.

La Californie est un pays qui possède les plus merveilleuses ressources; mais il a été exploité depuis une vingtaine d'années par des aventuriers, hommes sans scrupule, que leurs exploits ont enrichis ou ruinés en quelques années, au détriment des intérêts de cet Etat, dont le crédit a été sérieusement atteint, mais que quelques années de prospérité et surtout d'honnêteté relèveront sans peine en lui rendant le prestige et la confiance publique dont il jouissait naguère en Europe.

CALIFORNINE s. f. (ka-li-for-ni-ne — rad. *Californie*). Substance d'un jaune d'or, retirée de l'écorce du *china californica*.

Caligula (TOUR DE), tour qui s'est écroulée vers 1644, à Boulogne-sur-Mer, et dont il ne reste plus que deux solides massifs de brique, sous lesquels on suppose que gisent des objets précieux. Ce monument fut élevé par ordre de Caligula vers l'an 40 de notre ère. C'était, au rapport de Suétone, une tour très-élevée, sur le haut de laquelle brillaient des feux pour diriger la marche des vaisseaux pendant la nuit. Aussi, après la mort de Caligula, elle servit de phare sur ce point du littoral, et c'est pour lui conserver cette destination que Charlemagne la fit réparer en 811. Jusqu'au XVIIe siècle, s'il faut en croire la tradition, elle servit au même usage, ce qui lui valut le nom de *Turris ardens* (tour ardente), qui devint par corruption *Tour d'Ordre*.

CALINAGE s. m. (ka-li-na-je — rad. *calin*). Ouvrage en bois fait à l'imitation des boîtes de calin pour le thé : *Boîtes de* CALINAGE.

CALINOTADE s. f. (ca-li-no-ta-de — rad. *Calino*). Néol. Naïveté, niaiserie, du genre de celles qu'on prête à Calino. ‖ Se dit aussi d'une pièce de théâtre ou de toute composition dont Calino fait les frais : *Il s'agit d'un imbécile transporté au milieu d'aventures extravagantes et qui amuse tout le monde par ses réflexions bêtes : ce que nos pères appelaient une jocrissiade, ce que nous appelons, nous, une* CALINOTADE. (Fr. Sarcey.)

* **CALLAC**, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. S.-O. de Guingamp; pop. aggl., 1,170 hab. — pop. tot., 3,397 hab. Foires importantes; commerce de bœufs gras. Ce bourg doit son origine à un château détruit en 1593.

* **CALLAO-DE-LIMA**, ville du Pérou, avec un port très-important sur l'océan Pacifique; 30,000 hab.

* **CALLAS**, bourg de France (Var), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. N.-E. de Draguignan, en amphithéâtre sur une colline; pop. aggl., 1,664 hab. — pop. tot., 1,820 hab. La contrée où se trouve ce bourg est couverte de forêts de pins maritimes.

CALLÉ, ancienne ville de l'Espagne Tarraconaise, à l'embouchure du Douro. C'est aujourd'hui PORTO. On prétend que c'est de son nom et du latin *portus*, port, qu'a été formé le mot Portugal.

* **CALLET** (Pierre-Auguste), publiciste et homme politique français. — Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Auguste Callet publia dans le *Défenseur de Saint-Etienne* des articles en faveur de l'établissement de la République. Elu député de la Loire à l'Assemblée nationale le 8 février 1871, par 46,938 voix, il siégea dans les rangs du centre droit, fit pendant quelque temps partie du groupe Feray et ne prit aucune part aux discussions de l'Assemblée. Il vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, la loi sur les conseils généraux, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, la proposition Ravinel, contre le retour de l'Assemblée à Paris, le maintien des traités de commerce, etc., puis il se joignit aux membres monarchiques de la majorité qui combattirent la politique de M. Thiers et le renversèrent du pouvoir le 24 mai 1873. M. Callet, ne se souvenant plus de ses déclarations en faveur de la République et des idées libérales, appuya de ses votes la politique d'odieuse réaction du gouvernement de combat et fit partie du fameux comité des Neuf, chargé d'imposer à la France une restauration monarchique et de s'entendre avec le comte de Chambord pour l'établir sur le trône. Redevenu légitimiste, M. Callet était néanmoins partisan du gouvernement constitutionnel, dont le comte de Chambord ne voulait point entendre parler, en sa prétendue qualité de représentant du droit divin. Après l'échec des menées monarchistes, M. Callet vota pour le septennat, continua à se prononcer contre toutes les mesures libérales, soutint M. de Broglie le 16 mai 1874, repoussa les propositions Périer et Maleville et s'abstint de voter sur la constitution du 25 février 1875. Aux mois de septembre et d'octobre 1875, M. Callet eut avec M. de La Rochette, député de l'extrême droite, une assez longue correspondance, qui parut dans les journaux, au sujet de l'avortement des projets de restauration. M. de La Rochette accusait le centre droit de cet échec; M. Callet déclarait, au contraire, que ce qui avait empêché la restauration, c'étaient les prétentions émises par le comte de Chambord dans sa fameuse lettre du 27 octobre 1873. Il y soutenait les idées émises dans une brochure intitulée les *Responsabilités*, dont on lui attribuait la paternité, et il concluait en disant que, puisqu'on n'avait pu faire la monarchie, il fallait se résigner à accepter la République, qui nous abritait contre le césarisme. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, M. Auguste Callet adressa à ses électeurs de la Loire (janvier 1876) une lettre dans laquelle il leur exposa les règles qui, selon lui, devaient présider aux choix des sénateurs, et conclut en demandant qu'on votât « pour les candidats qui accepteraient franchement, à titre de loyale épreuve, la République conservatrice. » M. Callet ne fut point élu au Sénat et s'abstint de se présenter lors de l'élection de la Chambre des députés. Il est rentré depuis lors dans la vie privée. Outre les ouvrages de lui que nous avons cités, on lui doit : la *Veille du sacre* (1853, in-12); la *Voix mystérieuse* (1852, in-12); la *Magistrature impériale* (1853, in-32); l'*Enfer* (1861, in-12); *De la propriété littéraire* (1865, in-8°); la *Légende des Gagats* (1866, in-8°), etc.

CALLEY DE SAINT-PAUL (Adrien-Charles), homme politique français, né à Paris en 1808, mort en 1873. Lancé de bonne heure dans les affaires industrielles et financières, M. Calley de Saint-Paul devint administrateur de divers chemins de fer et de plusieurs compagnies minières et fonda, en 1856, sous le nom d'Union industrielle et financière, un important établissement de crédit qui se livra à des affaires des plus lucratives, souscrivit divers emprunts, notamment pour la ville de Paris, et dont il provoqua lui-même la dissolution en 1860. Possesseur d'une très-grande fortune, M. Calley de Saint-Paul, qui avait pour gendres le général Fleury et le duc d'Isly, trouva le gouvernement tout prêt à l'appuyer lorsqu'il manifesta le désir de poser sa candidature au Corps législatif dans la 2e circonscription de la Haute-Vienne, où il faisait partie du conseil général. Elu député à la place de M. Tixier en 1857, il fut réélu, en 1863, contre M. Saint-Marc Girardin, qui n'obtint que 32,000 voix. A la Chambre, il prit assez souvent la parole dans des questions d'impôt ou de budget, et fit preuve dans les discussions sur ces matières d'une réelle compétence et d'une certaine indépendance. C'est ainsi que, le 27 février 1869, dans une discussion relative à la situation financière de Paris, il fit une charge à fond contre la gestion de M. Haussmann, montra les irrégularités singulièrement graves et très-onéreuses pour la ville que le préfet de la Seine avait introduites dans le traité passé avec le Crédit foncier et présenta un amendement demandant l'annulation de ce traité, amendement qui fut pris en considération. Le discours de M. Calley de Saint-Paul eut un grand retentissement. Le gouvernement, ne pouvant lui pardonner cet acte d'indépendance, combattit vivement sa candidature aux élections de mai 1869 et lui opposa M. Bardinet; mais il l'emporta sur son adversaire au second tour de scrutin. Ayant demandé dans sa profession de foi des réformes libérales, M. Calley de Saint-Paul signa au mois de mai 1869 l'interpellation des 116, alla siéger dans le tiers parti et donna son adhésion à la politique du ministère Ollivier. Après la chute de l'Empire, il rentra dans la vie privée et ne fit plus parler de lui jusqu'à sa mort.

CALLIANASSE, une des Néréides.

CALLIANIRE, une des Néréides.

CALLIARUS, fils d'Odœdocus et de Laonome, selon Eustathe. Une ancienne ville de Phocide portait son nom.

CALLIAS, un des fils de Téménus, premier roi de la race des Héraclides à Argos. Callias et ses frères tuèrent Téménus, par jalousie de l'affection que leur père portait à Déiphonte, époux de leur sœur Hynétho.

* **CALLIAT** (Victor), architecte français. — Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : la *Sainte-Chapelle de Paris, d'après les restaurations commencées par M. Duban et terminées par M. Lassus* (1857, in-fol.) et une seconde partie ajoutée à son *Parallèle des maisons de Paris, nouvelle période de* 1850 *à* 1860 (1864, in-fol.). M. Calliat est chevalier de la Légion d'honneur depuis 1847.

CALLICARPUS, fils d'Aristée et frère de Charmus, selon Diodore.

CALLICHORE, lieu de l'Attique, voisin d'Eleusis, où les Athéniennes célébraient des danses sacrées en l'honneur de Bacchus et de Cérès. (Pausanias.)

CALLIDICE, une des Danaïdes, épouse de Pandion.

CALLIDROME, ancienne montagne de la Locride, au pied de laquelle était le passage des Thermopyles.

CALLIGÉNIE, nourrice ou nymphe de Cérès. ‖ Surnom de cette déesse et de Tellus.

CALLIGNOTE, un de ceux qui apportèrent à Mégalopolis les mystères des grandes déesses. Il avait une statue dans cette ville.

CALLINICUS, surnom qui fut donné à Hercule à l'occasion de son expédition contre Troie. Irrité de ce que Télamon, qui pourtant était son ami, avait franchi le premier les murs de la ville, tandis que lui n'y était entré que le second, Hercule s'élança contre Télamon pour le frapper de son épée. Voyant cela, ce dernier se mit à ramasser des pierres, et Hercule lui ayant demandé les motifs de son action, « c'est, répondit Télamon, que je veux élever un autel à Hercule Callinicus (*le beau vainqueur*). » Cette réponse désarma le héros, qui donna à son ami, pour sa part de butin, la fille de Laomédon, Hésione, dont Télamon eut un fils nommé Teucer. Hercule Callinicus avait un autel à Olympie.

CALLINIQUE, un des noms de l'antique Nicéphorium. En 531, Bélisaire défit les Perses dans une bataille désignée sous le nom de bataille de Callinique.

CALLIPHÉE, une des quatre nymphes ionides honorées dans l'Elide.

CALLIPOLIS, fils d'Acathoüs et petit-fils de Pélops.

CALLIQUE s. m. (kal-li-ke). Ichthyol. Nom donné en Languedoc à un poisson voisin de la sardine.

CALLIRHOÉ, fille de Lycus, tyran de Libye. Diomède fut accueilli par elle à son retour de Troie, et elle se tua de douleur lorsqu'il partit. ‖ Epouse d'Evippus et mère d'Alabandus. ‖ Fille de Piranthe ou Pirasus et sœur de Triopas.

CALLISE s. f. (kal-li-se). Bot. Genre de plantes, qui croissent à la Martinique et à Cayenne.

* **CALLISEN** (Adolphe-Charles-Peter), médecin danois. — Il est mort à Wandsbeck, près de Hambourg, en 1866.

CALLISTAGORAS, dieu adoré dans l'île de Ténos.

* **CALLISTO**, nymphe aimée de Jupiter. — Le mythe de Callisto, fille de Lycaon, roi d'Arcadie, ou de Cétéus et de Stilbé, ou encore de Nyctéus, et appelée aussi Mégisto et Thémisto, est rapporté différemment par les auteurs et les poëtes. Suivant les uns, compagne de Diane, à qui elle avait juré de conserver sa chasteté, elle fut changée en ourse par la déesse, qui s'aperçut au bain qu'elle était enceinte. Suivant d'autres, elle fut surprise par Jupiter, qui avait pris la forme de Diane ou d'Apollon, et devint mère d'Arcas; le dieu, d'après Apollodore, la métamorphosa en ourse pour la soustraire à la colère de Junon; d'après une autre version, ce fut Junon qui opéra cette métamorphose, et l'ourse fut tuée par Diane. L'enfant fut confié aux soins de Mercure et la mère placée au ciel, où elle forme la constellation de la Grande Ourse (en gr. *Arctos*). Suivant une autre tradition, ce fut Maïa, fille d'Atlas, qui éleva Arcas. On raconte aussi que ce dernier, ayant rencontré un jour dans une forêt l'ourse sa mère, allait la tuer, lorsque tous deux furent changés en astres par Jupiter; Junon obtint de l'Océan et de Téthys que sa rivale ne pût se baigner dans la mer; voilà pourquoi cet astre ne se couche jamais. Enfin Hygin rapporte que, poursuivie par des bergers, Callisto se réfugia avec son fils dans le temple de Jupiter Lycéen et qu'elle était sur le point d'expier par sa mort cette profanation, quand Jupiter l'enleva au ciel et la transforma en astre.

D'après Ottfried Müller, Callisto était une véritable divinité nationale de l'Arcadie, sur le caractère de laquelle s'exercèrent une foule de légendes; dans cet ordre d'idées, elle était fille de Lycaon, c'est-à-dire de Jupiter Lycéen, et mère d'Arcas, c'est-à-dire des Arcadiens. Elle portait plusieurs surnoms, tirés de divers lieux qui s'attribuaient sa naissance, tels que ceux de : Ménalienne (du mont Ménale), Parrhasienne (de la ville de Parrhasie), Nonacrienne (de la ville de Nonacris), Tégéate (de la ville de Tégée), tous lieux situés en Arcadie. On voyait sa statue à Delphes, et elle était représentée dans la *Lesché* de Polygnote.

CALLITHÉA ou **CALLITHYE**, première prêtresse de Junon, à Argos, et mère de Trochilus, auquel est attribuée l'invention des chars.

CALLIULE s. m. (kal-li-u-le). Hymne qu'on chantait en l'honneur de Cérès.

CALLON (Charles), ingénieur français, né à Rouen en 1813. Elève de l'Ecole centrale des arts et manufactures, il en sortit en 1833 avec le grade d'ingénieur mécanicien, devint en 1848 un des fondateurs de la Société des ingénieurs civils et fut nommé, en 1854, professeur de construction des machines à l'Ecole des arts et manufactures, où il est devenu membre du conseil de l'Ecole. M. Callon a été membre du jury des Expositions universelles de 1855 et de 1867. Aux élections de novembre 1870, il fut élu adjoint au maire du IVe arrondissement de Paris. Remplacé violemment après l'insurrection du 18 mars 1871, il reprit ses fonctions à la fin du mois de mai suivant. Le 23 juillet 1871, il fut élu membre du conseil municipal de Paris dans le quartier de l'Arsenal et devint vice-président du conseil. Il ne fut pas réélu aux élections municipales de Paris. Outre des articles et des notices insérés dans les *Mémoires de la Société des ingénieurs civils*, dans le *Journal des usines*, dans le *Journal des fabricants de papier*, dans le *Bulletin de l'Association des anciens élèves de l'Ecole centrale*, etc., M. Callon a publié : *Etudes sur la navigation fluviale par la vapeur* (1846, in-8°), avec M. Mathias; *De l'organisation de l'industrie, application à un projet de Société générale des papeteries françaises* (1848, in-8°); *Cours de construction de machines, professé à l'Ecole centrale* (1875, 2 parties, avec planches), ouvrage très-remarquable.

CALLON (Jules-Pierre), ingénieur français, frère du précédent, né au Houlme (Seine-Inférieure) en 1825, mort à Paris en 1875. Il entra à l'Ecole polytechnique, puis à l'Ecole des mines, où il fut reçu ingénieur. Il devint ensuite ingénieur en chef, fut chargé de professer à l'Ecole des mines le cours d'exploitation des mines et machines et reçut le titre d'inspecteur général. M. Callon était officier de la Légion d'honneur. On lui doit : *Eléments de mécanique à l'usage des candidats à l'Ecole polytechnique* (1851, in-8°); *Sur les progrès récents de l'exploitation des mines* (1862, in-8°); *Cours professés à l'Ecole des mines de Paris* (1873-1875, 4 vol. in-8°, avec atlas); *Louis Le Châtellier, inspecteur général des mines* (1874, in-8°), etc.

CALLYNTÉRIES s. f. pl. (ka-lain-té-ri). Antiq. gr. Nom d'une fête qui se célébrait à Athènes le 19 du mois thargélion, en l'honneur d'Aglaure, parce que la première, selon Photius, elle orna les victimes offertes aux dieux : *Les* CALLYNTÉRIES, *suivant Barthélemy, étaient une fête funèbre instituée en mémoire de la mort d'Aglaure*. (Complém. de l'Acad.)

CALMANA, fille aînée d'Adam et sœur jumelle de Caïn. (Noël.)

* **CALMAR**, ville de Suède, sur le détroit formé par l'île d'Œland; 9,705 hab.

* **CALMELS** (Antoine-Célestin), sculpteur français. — Le dernier envoi qu'il ait fait à Paris est une statue de la *Douleur*, qui a paru au Salon de 1872. M. Calmels a été nommé, en 1874, membre correspondant de l'Académie des beaux-arts.

CALMELS (Antoine-Edouard), jurisconsulte français, né à Voiteur (Jura) en 1818. Il étudia le droit à Paris, où il passa son doctorat en 1843 et il exerça dans cette ville la profession d'avocat. M. Calmels posa sans succès sa candidature à la Constituante de 1848 dans son département natal. Depuis lors, tout en continuant à exercer sa profession, il s'est occupé d'une façon toute particulière des questions relatives à la propriété littéraire et industrielle. Il est membre de la Société d'économie politique de Paris, de l'Académie des sciences et des lettres de Mâcon, etc. On lui doit un certain nombre d'ouvrages : *De la contrefaçon des inventions brévetées, des modèles et des dessins de fabrique, etc.* (1852, in-8°); *De la contrefaçon des œuvres artistiques* (1850, in-8°); *De la propriété et de la contrefaçon des œuvres de l'intelligence* (1856, in-8°); *Des noms et marques de fabrique et de commerce* (1858, in-8°); *Du projet de loi relatif aux brevets d'invention* (1859, in-8°); *Code pénal portugais* (1862, in-8°); *Dessins et modèles de fabrique, traités internationaux, législation française et étrangère* (1865, in-8°); *Question des octrois* (1870, in-8°), etc.

CALMON (Marc-Antoine), administrateur et homme politique français, né dans le Lot en 1815. Son père, directeur général de l'enregistrement et député sous la monarchie de Juillet, lui fit étudier le droit. A peine reçu licencié, M. Antoine Calmon fut nommé auditeur au conseil d'Etat (1836). Il était depuis deux ans auditeur de 1re classe lorsqu'il devint, en 1840, membre du conseil général du Lot. Maître des requêtes en 1842, il fut élu en 1844, dans son département, membre de la Chambre des députés, et il présida le conseil général du Lot de 1844 à 1847. Après la révolution de 1848, il cessa de siéger dans les Chambres législatives; néanmoins, il conserva ses fonctions de maître des requêtes jusqu'à la proclamation de l'empire. Ayant refusé de prêter serment à l'auteur du coup d'Etat de décembre, il rentra dans la vie privée (1852). En 1862, il fut réélu membre du conseil général du Lot. Aux élections pour le Corps législatif en 1863 et en 1869, il se porta, mais sans succès, candidat de l'opposition libérale. Dans les dernières années de l'Empire, M. Calmon publia sur des questions financières des ouvrages remarquables. A cette époque, il appartenait au parti orléaniste et s'était lié avec MM. Rémusat et Thiers. Lorsqu'en février 1871 ce dernier devint chef du gouvernement de la République, il s'empressa d'appeler auprès de lui M. Calmon, qu'il nomma, le 23 février 1871, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur. A ce titre, M. Calmon devint un collaborateur des plus actifs des ministres Picard, Casimir Périer et Victor Lefranc. Comme M. Thiers, il comprit que, dans l'état des partis, il n'y avait plus qu'un gouvernement possible, la République, et il s'y rallia nettement. Dans un discours qu'il prononça au conseil général du Lot, dont il était président, au mois d'octobre 1871, il déclara que la République était un terrain de conciliation sur lequel devaient se réunir tous les hommes d'ordre désireux de donner à la France des institutions fortes et libérales. Ce langage lui attira les plus vives attaques de la part des ennemis acharnés du gouvernement républicain. Le 8 décembre 1872, il fut nommé préfet de la Seine en remplacement de M. Léon Say. Le 10 décembre, il prononça devant le conseil municipal de Paris une allocution dans laquelle il dit : « Tous ici, nous voulons la consolidation d'une forme de gouvernement à laquelle les uns sont attachés par d'anciennes convictions et les autres se sont ralliés avec une loyauté parfaite. » Il vécut en excellents rapports avec ce conseil et donna sa démission de préfet lors du renversement de M. Thiers, le 25 mai 1873. La mort de M. de Jouvencel, député de Seine-et-Oise, ayant laissé un siége vacant, M. Calmon se porta candidat dans ce département pour l'élection du 14 décembre 1873, fit une profession de foi nettement républicaine et fut élu député par 50,500 voix contre M. Levesque, président du conseil général, qui n'en obtint que 39,000. Sa candidature avait été l'affirmation d'un programme et d'une politique diamétralement opposés à la politique du gouvernement de combat, qui produisait de si détestables effets. Aussi son élection fut-elle accueillie avec une vive satisfaction par le pays. M. Calmon alla siéger au centre gauche, dont il devint un des vice-présidents, et vota constamment avec l'opposition républicaine. Il contribua à la chute du ministère de Broglie (16 mai 1874), vota les propositions Périer et Maleville, contre la loi des maires, pour les lois constitutionnelles, contre la loi sur l'enseignement supérieur, déposa une proposition pour demander à l'Assemblée de prononcer sa dissolution et fut élu sénateur à vie le 13 décembre 1875. Dans cette nouvelle Chambre, M. Calmon a pris place parmi les sénateurs qui ont constamment voté d'accord avec la majorité républicaine de la Chambre des députés. Collaborateur de la *Revue des Deux-Mondes* et de divers recueils, M. Calmon a publié les ouvrages suivants, qui lui ont valu d'être élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques, à la place de M. Pellat, en février 1872 : les *Impôts avant* 1789 (1865, in-8°); *William Pitt, étude financière et parlementaire* (1865, in-12); le *Rapport de M. Fould, les crédits et l'amortissement* (1865, in-8°); *Histoire parlementaire des finances de la Restauration* (1868-1870, 2 vol. in-8°), etc.

CALOMBRE s. m. (ka-lon-bre). Bot. Plante sarmenteuse qui croît dans l'Inde.

Calonice, opéra-comique en un acte, paroles de M. Emile de Najac, musique de M. Ten-Brink; représenté au théâtre de l'Athénée le 19 mai 1870. La pièce, écrite en vers libres et imitée de la comédie de M. Verconsin, a pour sujet le conte si connu de la *Matrone d'Ephèse*. Le soldat a été remplacé par un petit joueur de flûte. La partition de M. Ten-Brink, compositeur lyonnais, a été très-travaillée et les développements en sont exagérés pour un petit acte. On a fait bon accueil au brindisi : *Vive l'amour et la jeunesse*, et au quinque final : *Pour sauver un vivant*. Chanté par Mlles Persini et Marie Biarini.

* **CALONNE** (vicomte Alphonse-Bernard DE), publiciste et littérateur. — Outre les ouvrages que nous avons cités, il a publié : les *Trois journées de Février* (1848, in-8°); le *Gouvernement provisoire, histoire anecdotique et politique de ses membres* (1848), avec Xavier de Montépin; les *Frais de la guerre* (1856, 2 vol. in-12); le *Portrait de la marquise* (1857, in-12); *De la défense des côtes en Angleterre* (1859, in-8°); la *Pologne devant les conséquences des traités de Vienne* (1861, in-8°); *M. Rattazzi et la crise italienne* (1862, in-8°); la *Politique de la France dans les affaires d'Allemagne et d'Italie* (1866, in-8°); le *Rôle de la France et de l'Allemagne du Nord dans l'équilibre européen* (1866, in-8°); la *Politique de M. de Beust* (1869, in-8°); *Constitution de l'Allemagne du Nord* (1870, in-8°); le *Nouvel Opéra* (1875, in-18), etc.

CALORIFIANT, ANTE adj. (ka-lo-ri-fi-an, an-te — rad. *calorification*). Qui échauffe : *L'action* CALORIFIANTE *du soleil*.

CALOTHYRSE s. m. (ka-lo-tir-se — du gr. *kalos*, beau, et de *thyrse*). Bot. Genre de plantes, de la famille des protéacées.

CALOUBOULI s. m. (ka-lou-bou-li). Bot. Plante des Antilles.

CALQUIN s. m. (kal-kain). Ornith. Espèce d'aigle qu'on trouve au Chili.

* **CALUIRE-ET-CUIRE**, ville de France (Rhône), cant. et à 10 kilom. de Neuville-sur-Saône, arrond. et à 4 kilom. de Lyon, sur la rive gauche de la Saône; pop. aggl., 6,773 hab. — pop. tot., 8,440 hab. Impressions sur foulards; teinturerie.

CALVA, surnom de Vénus, à Rome. Lors du siége de Rome par les Gaulois, les cordes étant venues à manquer aux assiégés, les dames romaines donnèrent leurs cheveux pour en tresser. La guerre terminée, on éleva, en mémoire de ce fait, un temple à Vénus Calva. Suivant une autre tradition, les dames romaines ayant toutes perdu leurs cheveux par suite d'une épidémie, le roi Ancus consacra en l'honneur de sa femme une statue à tête chauve; aussitôt tous les cheveux repoussèrent. Ce serait de cette époque que daterait le culte de Vénus Calva.

* **CALVADOS** (DÉPARTEMENT DU). — La population de ce département, d'après le recensement de 1872, est de 454,012 hab.

Aux termes de la loi constitutionnelle, le département du Calvados nomme 3 sénateurs et 7 députés. Il fait partie de la 3e région militaire, 3e corps d'armée, dont le quartier général est à Rouen. Caen, subdivision de région, est la résidence du général commandant la 12e brigade d'infanterie; c'est en outre le chef-lieu de la 1re circonscription de remonte.

Le service des douanes est divisé en deux inspections, Caen et Honfleur. Le Calvados fait en outre partie du 15e arrond. forestier, dont le ch.-l. est Alençon; de la division minéralogique du N.-O., dont Caen est un sous-arrondissement, et de l'inspection divisionnaire télégraphique d'Amiens. Les côtes du département appartiennent au 1er arrond. maritime, ch.-l., Cherbourg; Honfleur est placé dans le sous-arrond. du Havre.

CALVARDINE s. f. (kal-var-di-ne). Nom par lequel on désignait autrefois certaines perruques.

CALVET-ROGNIAT (Pierre-Hercule-Ferdinand), homme politique français, né à Salles-Curan (Aveyron) en 1813, mort en 1875. Neveu de l'ancien ministre baron Capelle, il fut adopté en 1842 par une tante, Mme Capelle, née Rogniat, sœur du général de ce nom, et il ajouta alors le nom de Rogniat à son nom de Calvet. M. Calvet-Rogniat se fit recevoir avocat, puis il s'occupa de gérer ses propriétés de l'Aveyron et de l'Isère, en même temps qu'il se faisait manufacturier dans l'Eure. Maire de Chamagnieu, dans l'Isère, en 1842, il devint en 1843 conseiller d'arrondissement dans ce département, conseiller général de l'Aveyron en 1851 et fut élu en 1852, avec l'appui de l'administration, député au Corps législatif dans la 2e circonscription de l'Aveyron. M. Calvet-Rogniat vota imperturbablement toutes les lois que présenta le gouvernement despotique de l'Empire. Il prit quelquefois la parole, notamment pour demander le développement des voies ferrées dans le Midi (1852), au sujet du blocus américain (1862), au sujet du traité passé entre le préfet Haussmann et le Crédit foncier (1868). Réélu en 1857, puis en 1863, il vit, cette dernière année, son élection très-vivement attaquée par le marquis d'Andelarre, qui signala les moyens de séduction employés par M. Calvet-Rogniat envers ses électeurs, les banquets qu'il leur offrait et les veaux, devenus légendaires, qu'il leur faisait servir dans ces agapes. Son élection ne fut pas moins validée. En 1868, le député de l'Aveyron fut promu officier de la Légion d'honneur et, l'année suivante, ses électeurs lui renouvelèrent son mandat au Corps législatif; jusqu'à la fin de l'Empire, il siégea dans les rangs de la majorité, toujours prête à obéir servilement au pouvoir. Après la chute de l'Empire, il rentra dans la vie privée et s'éteignit dans son château de Chamagnieu.

* **CALVI**, ville de France (Corse), ch.-l. d'arrond., à 180 kilom. d'Ajaccio; pop. aggl., 1,969 hab. — pop. tot., 2,175 hab. L'arrond. comprend 6 cantons, 35 communes, 24,546 hab. « Admirablement située sur un roc majestueux qui s'avance dans la mer, environnée d'eau de trois côtés, Calvi, dit M. de La Rocca (la *Corse et son avenir*), se présente à l'œil sous une apparence imposante et domine un port magnifique pouvant facilement abriter une nombreuse flotte. A part sa position pittoresque, sa campagne couverte d'oliviers et ses belles fortifications, la ville n'a rien de remarquable par elle-même. Son importance commerciale s'est affaiblie beaucoup depuis la création de l'Ile-Rousse. » Le port de Calvi est signalé par un phare de premier ordre et d'une portée de 20 milles, élevé à l'extrémité du cap Punta-Revellata, à 3 kilom. et demi de la ville.

CALVI, autrefois *Cales*, village de l'ancien royaume de Naples, dans la Terre de Labour, à 20 kilom. N.-O. de Caserte. C'est le siége de l'évêché uni de Calvi-et-Teano. Cette localité a eu beaucoup à souffrir des tremblements de terre. Le 9 décembre 1798, les Français y battirent les Napolitains.

CALVIÈRE (Guillaume-Antoine), musicien français du XVIIIe siècle, dont les œuvres n'ont pas été gravées. On sait seulement qu'il fut un des plus habiles exécutants de cette époque. Il était organiste de la chapelle de Louis XV.

* **CALVISSON**, bourg de France (Gard), cant. et à 10 kilom. de Sommières, arrond. et à 17 kilom. S.-O. de Nîmes, au pied de la colline des Moulins-à-Vent; pop. aggl., 2,181 hab. — pop. tot., 2,508 hab.

CALVO (Charles), publiciste américain, né à Buenos-Ayres, dans la république Argentine, en 1824. Il a été chargé d'affaires du Paraguay à Londres, puis à Paris, et il s'est fait connaître par de très-remarquables travaux qui lui ont valu d'être nommé correspondant de l'Institut historique de Paris, membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques (1869) et officier de la Légion d'honneur. M. Calvo a publié en français : *Recueil complet de traités, conventions, capitulations, armistices et autres actes diplomatiques de tous les Etats de l'Amérique latine depuis* 1493 *jusqu'à nos jours* (1862-1869, 11 vol. in-18); *Une page du droit international* ou *l'Amérique du Sud devant la science du droit des gens moderne* (1864, in-8°); *Annales historiques de la révolution de l'Amérique latine, accompagnées de documents* (1864-1865, 5 vol. in-8°); le *Droit international théorique et pratique* (1868, 2 vol. in-8°, réédité en 1870-1872; *Examen des trois règles de droit international proposées dans le traité de Washington* (1874, in-8°), mémoire présenté à l'Institut de droit international; *Etude sur l'émigration et la colonisation* (1875, in-8°). Quelques-uns de ces ouvrages ont été publiés également en espagnol.

CALYBÉ, prêtresse de Junon, dont Alecto, dans l'*Enéide*, emprunta les traits pour exciter Turnus contre Enée. ‖ Epouse de Laomédon et mère de Bucolion.

CALYCÉ, fille d'Hécaton et mère de Cycnus, qu'elle eut de Neptune. ‖ Fille d'Eole et d'Enarète. Elle épousa Æthlius, qui la rendit mère d'Endymion. ‖ Jeune fille grecque qui, trompée dans ses amours, se précipita du haut d'une montagne et fut célébrée par Stésichore.

CALYCOPIS, fille d'Otréus, roi de Phrygie, et épouse de Thoas, roi de Lemnos. Bacchus, ayant été surpris avec elle, donna le royaume de Chypre à Thoas pour l'apaiser. Ce dernier éleva alors à sa femme des temples à Paphos, à Amathonte et à Byblos. Vénus prit le nom de Calycopis lorsque, sur le mont Ida, elle se rendit aux vœux d'Anchise, dont elle eut Enée. Calycopis est l'incarnation phrygienne de la Vénus grecque.

CALYDNES, îles de la Méditerranée dont les habitants allèrent au siége de Troie. (Ovide.)

CALYDON, fils d'Etolus et de Pronoé, fille de Phorbas, et mari d'Eolie, fille d'Amythaon, dont il eut Epicaste et Protogénie. Il donna son nom à la ville de Calydon, en Etolie, près de laquelle se trouvait la forêt de même nom, célèbre par la chasse du sanglier que tua Méléagre. Quelques auteurs font Calydon fils de Mars.

CALYDON (le sanglier de), sanglier célèbre dans les fastes mythologiques de la Grèce et qui fut tué par MÉLÉAGRE. V. ce dernier mot, au tome X du *Grand Dictionnaire*.

Calydoniaques, titre d'un poëme de Calathus, en six chants, sur la chasse du sanglier de Calydon. Ce poëme est aujourd'hui perdu.

* **CALYPSO** s. f. — Astron. Planète découverte par M. Luther.

* **CALYPSO**, nymphe et reine de l'île d'Ogygie. — Elle était fille de l'Océan et de Téthys, ou, suivant Homère, d'Atlas. Elle eut d'Ulysse deux fils, Nausithoüs et Nausinoüs; quelques auteurs en ajoutent un troisième, Auson. ‖ Fille de Nérée et de Doris.

CALYPTOLITE s. f. (ka-li-pto-li-te). Minér. Variété de zircon altéré que l'on rencontre dans le Connecticut.

CALYPTRANOLÈNES s. m. pl. (ka-li-ptra-no-lè-ne). Moll. Famille de mollusques.

CALYPTRITE s. f. (ka-li-ptri-te — rad. *calyptrée*). Moll. Calyptrée fossile.

CALZADO (Torivio), ancien directeur du Théâtre-Italien, à Paris, né en 1805. Une condamnation en police correctionnelle pour escroquerie au jeu a donné à son nom et à celui de son complice Garcia une triste célébrité. Le 4 février 1863, une Florentine alors à la mode, Mme Giulia Barucci, donnait une soirée dans un appartement qu'elle occupait avenue des Champs-Elysées. Parmi ses nobles invités figuraient le duc de Gramont-Caderousse, le comte de Fontette, le vicomte Gaston de Poix, M. Demidoff, M. Tolstoy, M. Robert de Brimont, etc. Garcia, joueur émérite, avait trouvé le moyen de se faire adresser une invitation quelques jours auparavant, ainsi qu'à Calzado et à M. Angel Vallejo de Miranda, gentilhomme de la maison de la reine d'Espagne. Une partie de trente-et-quarante fut organisée par les soins de Garcia, qui perdit d'abord une trentaine de mille francs contre M. de Miranda, et, comme il n'avait pas sur lui une somme suffisante pour couvrir cette perte, il emprunta à Calzado. Il proposa alors une partie d'écarté que tint seul ce dernier. Il fallait bien dissimuler la complicité. On soupa, puis on engagea une partie de baccarat. Garcia disparut pendant quelques instants et, à son retour, prit place à la table de jeu. Comme on n'avait joué encore que de faibles sommes, il proposa le baccarat volant, dit chemin de fer, parce qu'en quelques instants on peut éprouver des pertes ou réaliser des gains considérables. Bientôt, en effet, Garcia eut gagné 150,000 francs, dans lesquels M. de Miranda entrait pour une somme de 140,000 francs. De son côté, Calzado, qui avait tenu pour la main de Garcia, réalisait un bénéfice de 20,000 francs. Cette chance prodigieuse et persistante éveilla des soupçons, et l'on ne tarda pas à reconnaître que des cartes étrangères avaient été introduites dans le jeu. Un invité fit même remarquer qu'un jeu existait dans la poche de Garcia, et celui-ci crut se disculper en avouant qu'en effet il avait apporté des cartes de son cercle, qui, disait-il, lui « portaient bonheur. » Malheureusement pour lui, on retrouva les cartes de la maison cachées sous ses aisselles. Les portes ayant alors été fermées, chacun s'empressa de montrer ses poches, chose à laquelle se refusèrent Calzado et Garcia. On s'informa auprès des domestiques, et l'on apprit que ce dernier, après le souper, avait demandé son paletot pour se rendre aux lieux, soi-disant pour fumer. On s'y rendit et l'on y trouva des enveloppes de cartes. On avait donc la preuve qu'il avait préparé son jeu. Il essaya encore de nier, mais sur la menace de l'intervention du commissaire de police il consentit à restituer 50,000 francs. Comme on s'apprêtait à lui faire rendre gorge complétement, il se sauva de pièce en pièce, essayant de cacher dans chacune des billets de banque qu'on retrouvait aussitôt. Enfin, il put s'esquiver ayant encore un peu plus de 26,000 francs. De son côté, Calzado avait laissé glisser à terre une liasse de quatorze billets de 1,000 francs. Garcia avait demandé que tous les invités promissent sur l'honneur de ne point révéler ce triste incident, mais personne ne voulut prendre cet engagement, et la justice ne tarda pas à être mise en éveil. Une instruction fut commencée, à la suite de laquelle Garcia et Calzado furent traduits en police correctionnelle. Le premier s'était prudemment réfugié à Gênes, et Calzado comparut seul devant la 6e chambre le 20 mars 1863. Le 15 février précédent, il avait donné sa démission de directeur du Théâtre-Italien. A l'audience, les antécédents des deux accusés furent révélés et leur mauvaise réputation mise au jour. Garcia fut condamné par défaut à cinq années d'emprisonnement et Calzado à treize mois de la même peine, chacun solidairement à 3,000 francs d'amende, et à la restitution à M. de Miranda de 41,000 francs, dont 11,000 francs à la charge de Calzado. Celui-ci était resté libre pendant tous les débats; mais dès que le jugement eut été prononcé, à deux heures du matin, il fut arrêté par des agents et conduit au dépôt de la préfecture.

CAMA, région de l'Afrique équatoriale, dans le voisinage de l'estuaire Fernand Vaz. Elle est habitée par des nègres qui portent aussi le nom de *Cama*. V. FERNAND VAZ, dans ce *Supplément*.

CAMACARI s. m. (ka-ma-ka-ri). Bot. Arbre qui croît au Brésil.

CAMAGE s. m. (ka-ma-je — rad. *came*). Mécan. Action d'établir des cames : *Arbre de* CAMAGE.

* **CAMAIL** s. m. — Mamm. Ouistiti du Brésil.

CAMALANGA s. f. (ka-ma-lan-ga). Bot. Espèce de courge de Sumatra.

CAMANBAYA s. m. (ka-man-ba-ia). Bot. Genre de plantes du Brésil.

CAMANDAG s. m. (ka-man-dag). Bot. Arbre des Philippines. ‖ On dit aussi CAMANDANG.